

## COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2017

### 2017.017 : AVENANT LA CONVENTION FINANCIERE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

#### Etaient présents :

Nombre de conseillers  
en exercice : 37 sièges

Présents : 30 présents  
Suppléants : 9  
Absents : 16  
Procurations : 5  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

**ACCM** : Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Madame Nora MAKHLOUF-MEBAREK (suppléante), Monsieur David GRZYB, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Gilles AYME, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Roger de MURCIA (suppléant), Monsieur Dominique TEXIER,

**TPA** : Monsieur Jean-Pierre ENJOLRAS (suppléant), Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Madame Frédérique MARES (suppléant), Monsieur Guy ROBERT, Monsieur Alain JOUVAL (suppléant), Monsieur Luc AGOSTINI,

**CCVBA** : Monsieur Michel FENARD, Madame Pascale ALBERTOS (suppléante), Monsieur Laurent GESLIN, Monsieur Jack SAUTEL, Madame Alice ROGIERO, Monsieur Benoit VENNIN (suppléant), Monsieur Jean MANGION.

#### Etaient excusés :

**ACCM** : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christian MOURISARD, Monsieur Nicolas JUAN, Monsieur Roland CHASSAIN,

**TPA** : Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Joël SUPPO, Monsieur Maurice BRES, Monsieur Georges JULLIEN, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc Martin TEISSERE, Monsieur Jean-Louis LEPIAN,

**CCVBA** : Monsieur Régis GATTI, Monsieur Guy FRUSTIE, Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI,

#### Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE à Monsieur Max GILLES, Monsieur Maurice BRES à Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Hervé CHERUBINI à Monsieur Jean MANGION, Monsieur Georges JULLIEN à Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Jean-Louis LEPIAN à Monsieur Guy ROBERT,

Monsieur Laurent GESLIN est désigné secrétaire de la séance.

.....

**Rapporteur** : Monsieur Pierre VETILLART

Par délibération n° 2016-004 du 19 février 2016, le Conseil Syndical a approuvé la convention financière Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Cette convention a été signée le 19 mai 2016.

Elle permet d'apporter un soutien financier de l'Etat à six communes du Pays d'Arles pour la mise en œuvre de projets contribuant à atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles. Tous les projets inscrits à cette convention sont aujourd'hui engagés.

L'article 2 de la convention prévoit que son contenu peut être modifié par avenant afin d'augmenter le montant de l'appui financier au profit de nouvelles actions.

La présente délibération vise à proposer la signature d'un avenant permettant un soutien financier supplémentaire de 100 000 € de l'Etat à la poursuite du Plan Local de Biodiversité Urbaine Participative de la Ville d'Arles.

Par ailleurs, par arrêté signé en date du 24 février 2017 par la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, un nouveau programme appelé « Economie d'Énergie dans les TEPCV » a été créé au profit des territoires ayant signé une convention TEPCV ou un avenant après la date du 24 février 2017.

Ce programme permet aux communes et intercommunalités des territoires bénéficiaires de valoriser certains investissements en faveur des économies d'énergie, notamment pour les rénovations de bâtiments publics, d'éclairage public et de logements, sous forme de certificats d'économie d'énergie (CEE). Ces certificats peuvent ensuite être vendus à des opérateurs obligés (fournisseurs d'énergie) sur un marché dédié, contribuant ainsi au financement des investissements réalisés.

Ainsi, la signature d'un avenant à la convention du Pays d'Arles permettra potentiellement à l'ensemble des communes et intercommunalités du Pays d'Arles de bénéficier de ce nouveau programme.

Ainsi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'avenant à la convention ci-joint établi entre l'Etat et le Syndicat Mixte du Pays d'Arles (le texte de l'avenant est en cours de vérification par les services de la DREAL avant validation par le Ministère. Il sera à ce titre proposé sur table en comité syndical) ;
- 2 - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name.

Syndicat mixte du Pays d'Arles  
BP 90196  
13637 ARLES cedex

**ANNEXE À LA CONVENTION DE MOYENS ET DE SERVICES  
INFORMATIQUES ET TELEPHONIQUES  
ENTRE LA VILLE D'ARLES ET  
LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ARLES**

**SIMULATION TARIFAIRE  
A LA DATE DE LA SIGNATURE DE LA PRESENTE CONVENTION**

**1. ACCES INTERNET CENTRAL**

L'accès Internet haut débit du site central à 200 Mb/s s'effectue dans le cadre du marché public conclu avec la Société Jaguar Network sise avenue André Roussin à Marseille (13016).

Le montant mensuel de l'abonnement est égal à 2240,00 € HT = 2688,00 € TTC

Calcul du coût relatif à l'accès dédié au Syndicat Mixte du Pays d'Arles :

1897 postes sont connectés à ce jour via ce réseau.

Nombre de PC du Syndicat Mixte du Pays d'Arles : 10

- Coût mensuel par poste :  $2688,00/1897 \text{ pc} = 1,42 \text{ € TTC/poste/mois}$

- Coût mensuel :  $1,42 \times 10 = 14,20 \text{ € TTC}$

- Coût annuel : **170,40 € TTC/an**

**2. TELEPHONIE FIXE TOIP**

La téléphonie fixe TOIP s'effectue dans le cadre du marché public conclu avec la Société Bouygues Télécom sise avenue du Maréchal Juin à Meudon la Forêt (92366).

Le montant mensuel de l'abonnement est égal à 935,64 € HT = 1 122,65 € TTC

Calcul du coût relatif à l'accès dédié au Syndicat Mixte du Pays d'Arles :

871 lignes TOIP sont portées à ce jour via cette technologie.

Nombre de lignes du Syndicat Mixte du Pays d'Arles : 9

3566	3831
3578	3933
35 50	3941
3631	3997
3656	

- Coût mensuel par ligne :  $1\,122,65/871$  lignes = 1,29 € TTC/ligne/mois

- Coût mensuel :  $1,29 \times 9 = 11,61$ € TTC

- Coût annuel : **139,32 € TTC/an**

### 3. TELEPHONIE FIXE ANALOGIQUE

La téléphonie fixe analogique s'effectue dans le cadre du marché public conclu avec la Société Orange Business Services sise rue Jules Ferry à Marseille (13300).

Une ligne analogique est installée au Syndicat Mixte du Pays d'Arles, elle est utilisée pour le fax.

Il s'agit de la ligne n° 04 90 98 76 55 dont l'abonnement mensuel HT de type 'contrat professionnel' = 18,55 € HT.

Une remise de 1.11 € HT est déduite sur ce montant conformément aux accords issus du marché public en vigueur.

Le tarif annuel de l'abonnement est donc =  $17,44 \times 12 = 209,28$  € HT soit 251,14 € TTC.

Conformément à la réglementation de l'ARCEP, le coût des abonnements téléphoniques enregistre chaque année 2 à 3 augmentations (quelques centimes).

A ce montant, un coût de communication peut s'y ajouter, non définissable à ce jour.

### 4. TELEPHONIE MOBILE

La téléphonie mobile s'effectue dans le cadre du marché public conclu avec la Société Orange Business Services sise rue Jules Ferry à Marseille (13300).

La Ville d'Arles gère dans un sous-compte de facturation la flotte mobile du Syndicat Mixte du Pays d'Arles.

A ce jour, le Pays d'Arles est enregistré sous ce compte de facturation : 62492174 pour les lignes suivantes :

0612115325
0629824386
0689121590
0689153627
0785046213

Les tarifs des abonnements sont les suivants :

Forfait smartphone Voix et Data : 1h de Fair Use : 13,75€ HT mensuel

Forfait Voix/sms et mms illimités : 7,5 € HT

Forfaits BE Abondance tablettes : 33,33 € HT

Forfaits BE Abondance CLE 4G : 28,89 € HT

La flotte du Syndicat Mixte du Pays d'Arles est constituée de 4 abonnements à 13,75 € HT et 1 abonnement à 7,5 € HT soit 62,50 € HT/mois et 75,00 € TTC/mois.

A ces montants, s'ajoutent les communications hors forfaits (n° spéciaux, ...).

## 5. MAINTENANCE MUTUALISEE

Pour le bon fonctionnement du Système d'Information de la Mairie d'Arles dont bénéficie celui du Syndicat Mixte du Pays d'Arles, les contrats de maintenance souscrits en vigueur sont les suivants :

Fournisseur	PRESTATIONS DE MAINTENANCE	Montant TTC
Fiducial Cloud	Certificat annuel SSL messagerie	420,00
Fiducial Cloud	Zimbra support	4 470,60
Com Network	Solution VMWARE, infrastructure de virtualisation (serveurs et postes de travail)	2 534,40
Com Network	Licences Veeam backup virtualisation infrastructure SI	536,40
Com Network	Assistance logiciels d'infrastructures	4 434,00
Com Network	Maintenance matériel baies de stockages Powervault	7 614,00
Com Network	Maintenance matériel baies de stockages et serveurs Poweredge	3 230,40
STR	Maintenance des éléments actifs	11 614,62
<b>TOTAL € TTC</b>		<b>34 854,42</b>

Afin de calculer la part revenant au Syndicat Mixte du Pays d'Arles, on divise le total TTC par le nombre de PC maintenus sur le réseau, actuellement : 1017

Le coût de maintenance par poste est ainsi égal à 34,27 € TTC.

Coût Syndicat Mixte du Pays d'Arles : 10 pc x 34,27 = 342,72 € TTC annuel

## 6. OBSERVATIONS

- Conformément à l'article 3 'Tarification et Facturation' de la présente convention, les montants mensuels des prestations ainsi que les quantités de postes informatiques connectés sont des paramètres variables.